

Ratstaupiers2015

## Coucou, revoilà les rats taupiers

Le 6 novembre 2015, dans *Le Paysan d'Auvergne*, hebdomadaire de la Confédération paysanne, le FREDON Auvergne propose des formations d'une journée sur les campagnols terrestres pour ceux qui souhaitent une stratégie collective. C'est gratuit pour les contributeurs Vivea, 140€ pour les autres.

Le prix est plutôt dissuasif pour ceux qui ne cotisent pas à Vivea (organisme de formation agricole), mais il est bien question de stratégie collective et non plus d'empoisonnement massif de parcelles individuelles, sans se préoccuper des parcelles voisines. La première invite, début octobre, était plus détaillée : « s'approprier les méthodes de lutte et la réglementation qui les encadre, comprendre le mécanisme des pullulations, savoir faire le diagnostic de son exploitation ».

Depuis le début de 2009, le Bulletin de santé du végétal remplace les Avertissements agricoles qui avaient une diffusion nationale. On peut se le procurer tous les mercredi sur le site de la DRAF ou celui de la chambre régionale d'agriculture. C'est une victoire de la régionalisation, car un bulletin national ne peut prendre en compte toutes les particularités de notre terroir, et beaucoup s'en plaignaient.

### **Une périodicité incohérente**

S'agissant des mœurs des campagnols, et du repérage détaillé des infestations, un coup d'œil dans les informations diffusées par *Le Paysan d'Auvergne* montre que le Bulletin est édité, au mieux, tous les mois. Par exemple, le bulletin de janvier 2013 sert à énumérer les cantons infestés le 25 janvier, les 8, 15, et 22 février et le 8 mars. Celui de mars est utilisé le 19 avril, celui de février le 22 mars.

Et que disent-ils ces bulletins de santé exclusivement consacrés au campagnol terrestre ? Ils signalent que les cycles de pullulation diffèrent selon les secteurs, que la pullulation semble décliner, qu'elle se poursuit, qu'elle est faible mais en augmentation, qu'elle est moyenne à forte, selon les cantons observés.

Des informations aussi imprécises n'ont guère d'utilité. Surtout elles ne s'accompagnent d'aucun conseil qui serait spécifique à une présence notée « diffuse, en augmentation, moyenne ou forte ». Une seule exception, le bulletin publié le 14 décembre 2012, issu de celui de novembre : il y a une présence très faible, de niveau 0 à 0,5. Donc, ces adjectifs imprécis correspondraient à des notes d'infestation très précises, assorties, il faut l'imaginer d'autorisation de lutte, uniquement, on est réduit à le deviner aussi, avec les appâts secs, alias bromadiolone.

### **Des infos publiées sans cohérence ni explication**

Le 8 mars 2012, *Le Paysan d'Auvergne* annonce de « Nouvelles méthodes de comptage », en attendant l'arrêté interministériel qui paraîtra le 4 juin 2014. Article précédé, le 8 février (d'après le bulletin de janvier) par la consigne de ne plus traiter si l'infestation dépasse les 30%. L'arrêté préfectoral, publié le 5 juillet 2012 est alors en préparation.

Le retard habituel dans la diffusion des informations diffusées par le FREDON, est, ici, remplacé par une interdiction péremptoire qui sera expliquée un mois plus tard, et conforté 5 mois après par l'arrêté préfectoral. Il est vrai que cette nouvelle méthode est, certainement, plus précise, mais loin d'être simple : il faut d'abord, en parcourant en diagonale la parcelle infestée, diviser visuellement le terrain en carrés de 5m de côté, puis « noter la présence ou l'absence de rejets frais de campagnols dans chaque intervalle de 5x5 mètres le long de la plus grande diagonale. Diviser le nombre d'intervalles avec rejets frais par le nombre total

d'intervalles parcourus. On obtient ainsi la densité de campagnols terrestres. » Ouf ! L'arrêté interministériel, paru le 4 juin 2014, n'est pas plus explicite. Le comptage devient un problème digne des certificats d'étude d'antan, ou du concours de Polytechnique d'aujourd'hui. Cependant une fois le total obtenu, rien ne vient indiquer au paysan ce qu'il convient de faire. Reste l'injonction de ne pas traiter si la densité dépasse les 30%. Et d'où viennent-ils, ces 30% ? Ils nous viennent, peut-être, d'une région qui lutte aussi depuis longtemps contre les campagnols, mais où le ressortissant de la LPO lutte également depuis longtemps, devant le tribunal administratif, contre l'empoisonnement utilisé comme seule arme dissuasive, c'est-à-dire, la Franche-Comté, et son célèbre fromage. C'est là que, sachant qu'il était impossible de se passer du poison, un protocole permettant d'en utiliser le moins possible fut mis au point. Il fallait renoncer à lutter au moment des proliférations, et réguler les campagnols avant que la pullulation ne se produise. Auparavant l'autorisation de traiter était donnée à partir de 50 « tumuli » par hectare de prairie ; désormais, il était interdit de traiter au-dessus de 30 « tumuli ».

### **Campagnols mal aimés et mal connus**

En octobre 2015, les sessions de formation organisées par Vivea proposent de comprendre les mécanismes de la pullulation. Les naturalistes les connaissent depuis longtemps, mais leur science n'était pas mise en pratique dans les pâturages, car ils se contentaient de parler de pullulations « a-périodiques », tous les 4 à 5 ans, c'est-à-dire aléatoires ! Ils préconisaient aussi des actions pour réguler la population : piéger, replanter des haies, sortir les prédateurs de la catégorie « nuisibles » demandée par les chasseurs appuyés par les décrets préfectoraux, installer des nichoirs pour les oiseaux de proie. Toutes actions rejetées d'un revers de main par les agriculteurs... comme longues ou impossibles à mettre en pratique. Or, en lisant les bulletins Campagnols, le lecteur extérieur avait le sentiment que la pullulation était subie comme une sorte de calamité naturelle, une inondation périodique, variant selon les districts, arrivant à l'improviste et impossible à prévoir.

### **Pour connaître les rats, il faut se connaître entre hommes**

La LPO de Franche-Comté, à force de s'en prendre aux agriculteurs victimes des rats taupiers, car réduits à la seule stratégie d'empoisonnement massif qui les menait droit au tribunal, de façon périodique et sans éradiquer les rongeurs, a élaboré une stratégie qui tient compte de la vie des campagnols. Elle a organisé, à Besançon, le 22 novembre 2012, un colloque pour limiter leur prolifération, en y invitant le FREDON Auvergne. En décembre, la LPO Auvergne propose aussitôt un contrat aux agriculteurs jouxtant la parcelle Natura 2000 Pays des Couzes. Pendant 7 ans, une lutte collective est organisée sur la parcelle Natura 2000, à laquelle peuvent se joindre des agriculteurs voisins, volontaires et subventionnés. La lutte est « externalisée » : l'initiative, le travail (piégeage) et les fonds sont l'œuvre de la LPO. Il s'agit de lutter seulement lorsque la population des campagnols est en basse densité, et donc de ne plus attendre la pullulation, plus facile à « observer », mais alors impossible à juguler. Le cortège des actions préventives est aussi mis en route, non sans obstacles pour réhabiliter les « nuisibles ». De son côté, le ministre Stéphane Le Foll écrit à la députée EELV Danielle Auroi, le 9 novembre, que « la lutte contre le campagnol terrestre doit être collective, précoce et raisonnée, c'est-à-dire combiner tous les moyens de lutte disponibles ».

### **Où en est-on ?**

Les Bulletins de santé du végétal semblent, dans *Le Paysan d'Auvergne*, se désintéresser du campagnol et orchestrer la lutte contre la teigne, les thrips et autres ravageurs. Celui de mai 2015, bienvenu, énumère différents stades de la vie des rongeurs : présence faible de foyers = basse densité ; pullulation localisée à généralisée = moyenne ou forte densité. Et, outre la

chère bromadiolone jamais citée, il se conclut par « Sur les secteurs à faible densité, c'est le moment de penser au piégeage des campagnols et des taupes ». La démonstration « externalisée » de la LPO est maintenant poursuivie par l'organisme de formation agricole Vivea, créé en 2001 par les syndicats agricoles et confiée aux chambres d'agriculture. Un armistice semble avoir été proposé aux campagnols qui ne pouvant être éradiqués, restent présents, de façon limitée. L'accent est mis sur le piégeage précoce. Les « nuisibles » restent livrés à l'appétit des chasseurs. L'homme devient un prédateur parmi d'autres, alors qu'il continue de tuer les prédateurs naturels. L'incohérence persiste, mais le dialogue continue entre « externes » et agriculteurs. Merci aux campagnols.

### **L'explosion de décembre 2011**

Car tout a commencé à la fin de l'année 2011. Une année de pullulation importante. La LPO Auvergne ramasse quantité d'oiseaux de proie friands de campagnols, et surtout des milans. Le milan royal, comme son nom ne l'indique pas, se nourrit de charognes et les rats farcis de bromadiolone sont mangés comme les autres. La nouvelle tarde un peu à être diffusée. *La Montagne*, en décembre, parle de 30 rapaces, dont 27 milans, et retropédale en septembre 2012, avec seulement 25 milans dans la chaîne des Puys. Alors que le *Canard enchaîné* avance un total de 87 milans et un nombre indéterminé d'autres rapaces. En décembre 2012, le projet de la LPO se contente de rappeler les cadavres de milans. Ces oiseaux de 2m d'envergure volent, évidemment au-delà de la chaîne des Puys, mais il s'agit aussi de préserver l'image d'une zone intacte, candidate à la médaille UNESCO des sites naturels. Le titre l'indique bien : « L'Auvergne, réserve naturelle du milan royal ».

Le calendrier témoigne des difficultés et des hésitations : décembre 2011, hécatombe non chiffrée avec précision. La LPO Auvergne la déplore, mais ne bouge pas. Contactée en avril 2012, la LPO Franche-Comté s'en étonne et insiste, donnant son action comme exemple. Juillet 2012, la préfecture signe un arrêté qui demande « une lutte raisonnée et précoce ». On reconnaît là l'expérience de la Franche-Comté coiffant les recommandations polies de l'Auvergne, haies etc. Des tractations s'ensuivent tout l'été pour aboutir à ce colloque tenu à Besançon où est invité le FREDON Auvergne. Il a fallu « dépayser » la concertation ! Le 22 décembre 2012, la LPO Auvergne présente son plan. Le Conseil général finance la plantation de haies.

Tout va bien, donc, mais, dans notre village gaulois, un clivage se fait jour : la chambre régionale d'agriculture crée le Coral (Comité d'orientation régional de l'agriculture biologique) alors que des agriculteurs créent le GRAB (Groupement régional d'agriculture biologique). Les deux s'affrontent sur la stratégie à suivre envers les campagnols. C'est alors que l'organisme de formation Vivea, créé par les syndicats agricoles et les chambres, entre en scène pour avoir l'exclusivité de la lutte. Présidé par Christiane Lambert, la fondatrice de l'agriculture raisonnée, ce clone chimique de l'agriculture conventionnelle, on peut douter de sa conviction pour la réussite des pièges, des haies et de la protection des prédateurs.

L'emploi, par le ministre, et par nombre d'autres dirigeants, du terme « raisonnée » montre que la lutte contre les campagnols et autres ennemis des cultures passe par l'hégémonie sémantique d'un terme dévoyé de son sens. Les tenants de l'agriculture raisonnée s'opposent à présent aux projets de l'agro-écologie.

*Le Paysan d'Auvergne* détaille le 8 mars 2013 les nouvelles méthodes de comptage. Le 8 février il avait écrit en gras « Attention : interdit de traiter la parcelle qui présente un niveau d'infestation >30% ». L'arrêté interministériel paraît le 4 juin 2014, avec une sage lenteur qui ne le rend pas plus lisible. L'agriculteur apprend à traverser sa parcelle en diagonale, mais ne sait toujours pas précisément comment « traiter ».

**Pour cohabiter avec les rats, il faut se connaître entre hommes**

**Dernière minute** : un arrêté préfectoral enjoint les agriculteurs de « favoriser la prédation naturelle » des campagnols. Sachant que les renards et mustélidés sont les plus fins gourmets en la matière, il est donc surprenant de lire que, pour favoriser cette prédation, il faut « poser des nichoirs et/ou des perchoirs ». Notre préfet s’imagine-t-il que les renards pondent des œufs ?